

COMMUNE DE CHOLET

---

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2009

---

Le 9 novembre 2009 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire de Cholet, pour la tenue du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 3 novembre 2009.

Sont présents : Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Député-Maire, Président, Monsieur Michel MAUDET, Maire-Délégué, Madame Géraldine DELORME, Premier Adjoint, Madame Marie-Christine PELLETIER, Madame Roselyne DURAND, Monsieur Roger MASSE, Madame Isabelle LEROY, Monsieur Jean LELONG, Madame Florence DABIN-HERAULT, Monsieur John DAVIS, Monsieur Thierry ABRAHAM, Adjoint - Mademoiselle Alice FERCHAUD, Madame Colette LALLEMAND, Monsieur Yves CLEDAT, Madame Monique ARIÑO, Monsieur Jean-Paul BREGEON, Madame Simone POUPARD, Monsieur Michel BONNEAU, Madame Anne-Marie TILLY, Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Madame Evelyne HORECKA-PRAS, Monsieur Frédéric PAVAGEAU, Madame Marie-Hélène DUCEPT, Monsieur Pascal DORIZON, Madame Sandrine RAOUX, Monsieur François DEBREUIL, Madame Catherine CHOTARD, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Evelyne CHICHE-GAUVAIN, Monsieur Olivier BRACHET, Madame Natacha CASTIN, Monsieur Gildas GUGUEN, Madame Dominique POUPARD-MERLE, Madame Nicole VEYLIT, Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Monsieur Xavier COIFFARD, Madame Marie-Christine BOMME, Monsieur Antoine MOULY, Madame Françoise COQUELET, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration : Monsieur Michel CHAMPION à Madame Géraldine DELORME, Monsieur Jean-Daniel AUGER à Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Madame Catherine BODET à Madame Florence DABIN-HERAULT, Madame Patricia RIGAUDEAU à Monsieur Roger MASSE, Monsieur Philippe HEURTON à Madame Nicole VEYLIT, Monsieur Jean-Pierre GEINDREAU à Madame Anne GRAVELEAU-HARDY.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Catherine CHOTARD comme secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2009

En application de l'article 47 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2009 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

---

Monsieur le Maire souhaite officiellement la bienvenue à Monsieur Gilles ALLINDRE au sein du Conseil Municipal. Il salue le travail réalisé par Monsieur Pascal DORIZON, pendant 18 mois, qui pour des raisons professionnelles ne souhaitait plus exercer les fonctions de conseiller municipal. Il continuera néanmoins à représenter la collectivité dans quelques instances.

---

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER SUITE A LA DEMISSION D'UN ELU DE LA MAJORITE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide,

– de prendre acte de l'installation en tant que Conseiller municipal de Monsieur Gilles ALLINDRE, au titre de la Majorité municipale, suite à la démission de Monsieur Pascal DORIZON, pour raisons professionnelles.

– de désigner, à l'unanimité (45 Pour), Monsieur Gilles ALLINDRE :  
comme membre :

- de la Commission coordination générale, communication et relations internationales
- de la commission des sports et de la jeunesse
- du comité consultatif de la citoyenneté

– comme délégué de la Ville :

- dans le domaine des affaires socio-culturelles :
  - au centre socio-culturel Convergence (titulaire)
  - à l'association choletaise pour l'insertion des travailleurs immigrés et leurs familles (ACITIF) (suppléant)
- dans le domaine de l'enseignement :
  - au collège Clemenceau (titulaire au Conseil d'administration)
- dans le domaine du sport :
  - à l'office municipal du sport (OMS) (titulaire)

## 1 - COORDINATION GÉNÉRALE, COMMUNICATION, RELATIONS INTERNATIONALES

### 1.1 - NETTOYAGE DE VITRAGES DES BATIMENTS COMMUNAUX (2008-2012) - AVENANT N°1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (45 Pour),

- d'approuver la passation d'un avenant n°1 au marché de nettoyage des vitrages des bâtiments communaux (2008-2012), conclu avec la société SAMSIC SAS II, ayant pour objet de prévoir le nettoyage des vitrages du deuxième étage de la ludothèque, à compter du 1er janvier 2010. Cette nouvelle prestation, d'un montant annuel de 342,52 € HT (409,65 € TTC) est sans incidence financière sur les engagements minimum et maximum initiaux.

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal.

## 2 - RESSOURCES HUMAINES

### 2.1 - PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (45 Pour),

– de supprimer :

- 1 emploi d'agent de maîtrise
- 1 emploi d'agent de maîtrise principal
- 1 emploi de rédacteur

- 1 emploi de rédacteur chef

– de créer :

- 3 emplois du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
- 1 emploi du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux
- 2 emplois du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

– d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal.

## 2.2 - PERSONNEL MUNICIPAL - BESOINS EN PERSONNEL OCCASIONNEL ET SAISONNIER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (45 Pour),

– d'autoriser Monsieur le Maire à recruter à nouveau des agents non titulaires pour satisfaire des besoins occasionnels et saisonniers à savoir :

-1 adjoint administratif pour un volume global de 6 mois de travail à temps complet

-1 animateur en arts plastiques pour un volume de 240 heures, pour l'année 2009/2010 sachant que les durées annoncées constituent un maximum et sont données à titre prévisionnel.

– de fixer leur rémunération par référence à l'indice brut 297, majoré 292, pour le poste d'adjoint administratif et au taux brut horaire de 25,38 € pour le poste d'animateur en arts plastiques.

– d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal.

## 2.3 - PERSONNEL MUNICIPAL - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (45 Pour),

– de fixer la rémunération des agents recenseurs sur les bases suivantes :

- bulletin individuel	1,71 € brut (par bulletin)
– feuille de logement	1,13 € brut (par feuille)
- séance de formation par agent	8,84 € bruts/heure (hors congés)
- séance de reconnaissance de la tournée	8,84 € bruts/heure (hors congés)

– d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal.

## 3 - FINANCES ET PATRIMOINE

---

*Madame Catherine BODET, Madame Patricia RIGAUDEAU et Monsieur Jean-Daniel AUGER entrent en séance.*

---

### 3.1 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, de donner acte de la présentation des orientations générales du budget 2010.

### 3.2 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - MODIFICATION DES ENVELOPPES VOTEES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver les modifications de crédits des enveloppes des autorisations de programme globales, telles qu'elles ressortent de la vue d'ensemble du document ci-annexé (cf annexe 3.2), le détail d'affectation de ces enveloppes étant donné à titre indicatif.

### 3.3 - BUDGET 2009 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide,

– d'approuver, à l'unanimité (35 Pour, 10 Abstentions), les mouvements inscrits dans la décision modificative ci-annexée (cf annexe 3.3), relative au budget principal et au budget annexe des opérations d'aménagement.

– d'approuver, à l'unanimité (39 Pour, 6 Abstentions), les affectations des subventions aux associations et organismes divers, telles que figurant dans les états joints au document budgétaire.

– d'approuver, à l'unanimité (39 Pour, 6 Abstentions), les conventions et avenants afférents.

– d'approuver, à la majorité (35 Pour, 4 Abstentions, 6 Contre), l'état de la dette du budget principal et du budget annexe des opérations d'aménagement.

– d'approuver, à l'unanimité (45 Pour), l'amortissement de la subvention d'équipement versée en nature à la Communauté d'Agglomération du Choletais, au titre de la cession gratuite des biens immeubles dans le cadre de la compétence "transport urbain", sur une durée de 15 ans.

### 3.4 - SEVRE LOIRE HABITAT - GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'AMENAGEMENT D'UN LOCAL D'ACCUEIL ET DE SOIN DE L'ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote),

– d'accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 57 000 €, représentant 100 % de l'emprunt que l'Office Public de l'Habitat du Choletais Sèvre Loire Habitat doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, afin de financer l'aménagement d'un ancien local professionnel, pour répondre au besoin d'un lieu d'accueil et de soin de l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence, selon les conditions suivantes :

- durée : 15 ans,
- taux d'intérêt actuariel annuel : 2,35 %,
- indice de référence pouvant faire évoluer le taux : Livret A.

– d'effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus.

– de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

3.5 - OPERATION DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER JEAN MONNET - SECTEUR SUD-EST - TRAVAUX DE VOIRIE, ECLAIRAGE ET RESEAUX - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (45 Pour),

– de solliciter des aides financières aussi élevées que possible auprès de la Région des Pays de la Loire, au titre du volet cohésion sociale du Contrat Régional d'Agglomération et du Département de Maine et Loire, pour les travaux de voirie, éclairage et réseaux, dont la réalisation s'inscrit dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du quartier Jean Monnet, secteur sud-est.

– d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-annexé (cf annexe 3.5).

– d'imputer les dépenses et d'encaisser les recettes correspondantes sur le budget principal.

3.6 - AMENAGEMENT DE LA RUE DU CHAROLAIS - CESSIION DE TERRAIN A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS (CAC)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (45 Pour),

- de donner son accord pour la cession, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée section AW N° 395, située rue du Charolais, d'une superficie de 2 m<sup>2</sup>, au profit de la Communauté d'Agglomération du Choletais, dans le cadre de l'élargissement de cette voie et dans le but d'améliorer l'accessibilité et la sécurité de la desserte de la zone d'activité Nord, étant précisé que les frais d'acte et de géomètre seront pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Choletais.

- d'encaisser les recettes correspondantes sur le budget principal.

## 5 - CULTURE ET ENSEIGNEMENT

5.1 - MUSEES - RESTAURATION ET CONSERVATION D'ŒUVRES - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (45 Pour),

– de solliciter, auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire) et de la Région des Pays de la Loire, au titre du Fonds Régional d'Aide aux Restaurations, une aide financière aussi élevée que possible pour les opérations 2009 de restauration et de conservation d'oeuvres présentes dans les musées de la Ville, compte tenu de l'accord de principe formulé par la Commission Scientifique Régionale des Collections.

– d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-annexé (cf annexe 5.1).

– d'imputer les dépenses et d'encaisser la recette correspondantes au budget principal.

5.2 - OPERATION " CINE-MOMES " - ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX CINEMAS CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (45 Pour),

– d'allouer forfaitairement aux exploitants des complexes cinématographiques "Le Rex" et "Cinémovida", dans le cadre du cycle de projections de films jeune public "Ciné-Mômes", qui se déroulera entre le 2 et le 29 décembre 2009, une subvention de 480 € par film.

– de fixer comme suit les tarifs d'entrée à cette manifestation :

- tarif unique tous publics de 3 € la place,

- tarifs de 2,50 € par élève, applicable aux groupes scolaires à l'occasion des séances organisées sur le temps scolaire,

étant précisé que les recettes d'entrée resteront acquises aux complexes cinématographiques.

– d'approuver les conventions ci-annexées à conclure avec le cinéma "Le Rex" et la Société Nouvelle d'Entreprises de Spectacles (SNES), gérant le complexe "Cinémovida".

– d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal.

5.3 - DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE - CLUBS COUP DE POUCE CLE - ANNEE SCOLAIRE 2009/2010 - ADOPTION DES CONVENTIONS AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET L'ASSOCIATION POUR FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES A L'ECOLE (APFEE)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (45 Pour),

– d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale, relative aux règles contractuelles et financières inhérentes à la mise en oeuvre de l'action organisée entre octobre 2009 et avril 2010, en matière de réussite éducative, intitulée "Club Coup de Pouce Clé".

– d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-annexé (cf annexe 5.3).

– d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Ville et l'Association Pour Favoriser l'Egalité des Chances à l'Ecole (apfEE), précisant les modalités du partenariat pour le fonctionnement des cinq clubs Coup de Pouce Clé, pour l'année scolaire 2009/2010.

– d'imputer les dépenses et d'encaisser la recette correspondantes au budget principal.

5.4 - LUDOTHEQUE MUNICIPALE " LES 3D " - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (45 Pour), d'approuver le nouveau règlement intérieur de la Ludothèque municipale " Les 3D ".

## 6 - DES SOLIDARITÉS

### 6.1 - RENOVATION URBAINE DU QUARTIER JEAN MONNET - PLAN LOCAL D'APPLICATION DE LA CHARTE NATIONALE D'INSERTION - ADOPTION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (39 Pour, 6 Abstentions), d'approuver le Plan Local d'Application de la Charte Nationale d'Insertion en vue de sa signature et dans le cadre de l'avenant à la convention à passer avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine concernant l'opération de rénovation urbaine du quartier Jean Monnet.

## 7 - AMÉNAGEMENT

### 7.1 - TERRAINS DE L'ANCIENNE PISCINE TOURNESOL - APPEL A PROJETS EN VUE DE LA CESSION EVENTUELLE D'UN ENSEMBLE PARCELLAIRE - DESIGNATION DE L'ACQUEREUR POTENTIEL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (44 Pour, 1 Abstention),

- de poursuivre la réflexion en vue de la cession d'un ensemble parcellaire (1,5 hectare) correspondant au site de l'ancienne piscine Tournesol avec l'équipe composée de LOGI OUEST, Aménageur-Promoteur, Sixième Rue, architecte-urbaniste, Anne MAGUERO, Paysagiste et ECR Environnement.

- d'indemniser les équipes ayant remis des projets conformes aux documents d'urbanisme comme suit :

- Équipe composée du Groupe GAMBETTA, des Cabinets FARDIN, ARCHIDEA et MAIORE et associés : 8 000 €

- Équipe composée de CAP INVESTISSEMENT et des Cabinets BAUDON et MAIORE et associés : 5 000 €

- Équipe composée de MAISONS ELIKA et du Cabinet DGL ARCHITECTES : 1 000 €

- Équipe composée de la SIMA, de Jean-Marc MAUPOU Architecte, de Jacques COURILLEAU, Paysagiste et du Cabinet BIENVENU et associés : 1 000 €

- de conclure un protocole d'accord préalable à la cession avec l'équipe retenue par la collectivité.

### 7.2 - PROGRAMME PLURIANNUEL DE REFECTION DES TROTTOIRS 2010-2013 - PROCEDURE ADAPTEE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (45 Pour),

- d'autoriser le lancement de la consultation relative au programme pluriannuel de réfection des trottoirs 2010 - 2013 pour un montant annuel minimum de 100 000 € TTC et pour un montant annuel maximum de 400 000 € TTC.

- d'autoriser la signature de ce marché.
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal.

7.3 - RACCORDEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 752 A LA ROUTE NATIONALE 249 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHOLET ET DE LA COMMUNE ASSOCIEE DU PUY SAINT BONNET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (45 Pour), d'approuver le projet de raccordement entre la RD 752 et la RN 249.

7.4 - LOCAUX SITUES 12 BOULEVARD DU MAINE - REMPLACEMENT DE LA PORTE PRINCIPALE - DECLARATION PREALABLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (45 Pour), de mandater Monsieur le Maire pour présenter la demande de déclaration préalable concernant le remplacement de la porte d'entrée principale par une porte tiercée et vitrée en aluminium laqué blanc afin de sécuriser les locaux situés 12 boulevard du Maine.

7.5 - AMENAGEMENT DE LA RUE MAINDRON - LOT N°2 : RESEAUX SOUPLES - AVENANT N°1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (45 Pour),

- d'approuver la passation d'un avenant n°1 au marché de travaux relatif à l'aménagement de la rue Maindron, lot n°2 : "Réseaux souples", conclu avec l'entreprise ETDE, ayant pour objet de prévoir :

- d'une part, la prolongation du délai global d'exécution de quinze jours,
- d'autre part, la réalisation de travaux supplémentaires (nouveau point lumineux, pose de fourreaux en surprofondeur afin de permettre la réalisation de la structure du "plateau surélevé", raccordement d'une partie des candélabres sur l'armoire d'éclairage existante rue Tournerit pour faciliter la gestion des points lumineux, pose d'une borne TV à la demande du concessionnaire NUMERICABLE).

Ces modifications représentant une plus-value de 8 361 € HT (9 999,76 € TTC), ce qui a pour effet de porter le montant du marché à 73 972,50 € HT (88 471,11 € TTC).

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal.

7.6 - MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE - RESTRUCTURATION INTERIEURE DE LA SALLE DE CONFERENCE/SPECTACLE L'ODEON - RESILIATION CONVENTIONNELLE DES MARCHES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (45 Pour),

- d'approuver la résiliation conventionnelle du marché relatif à la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour la restructuration intérieure de la salle de conférence/spectacle l'Odéon, conclu avec la société APAVE, et le versement d'une indemnité de résiliation d'un montant de 160 € HT (191,36 € TTC).

- d'approuver la résiliation conventionnelle du marché relatif à la mission de contrôle technique pour la restructuration intérieure de la salle de spectacle l'Odéon, conclu avec la société NORISKO, et le versement d'une indemnité de résiliation d'un montant de 608,70 € HT (728 € TTC).

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal.

7.7 - FOURNITURE ET POSE DE CONTENEURS ENTERRES DESTINES A LA COLLECTE DES DECHETS EN CENTRE-VILLE - AVENANT N°2

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (45 Pour),

- d'approuver la passation d'un avenant n°2 au marché relatif à la fourniture et à la pose de conteneurs enterrés pour la collecte de déchets en centre-ville, conclu avec la société ASTECH, ayant pour objet de prévoir :

- la pose de conteneurs supplémentaires (une colonne "ordures ménagères" et une colonne "emballages ménagers" pour l'impasse de La Paix et une colonne "emballages ménagers" pour la rue du Petit Conseil),

- la mise en place de systèmes d'ouverture par commande à pied sur les 13 colonnes "ordures ménagères" afin d'en faciliter l'utilisation,

- la prise en compte de sujétions techniques particulières rencontrées sur le terrain lors des travaux de pose (rocher, réseaux, fondations et contreforts béton, etc)

Ces modifications, qui représentent une plus-value globale de 43 631,28 € HT (52 183,01 € TTC), ont pour effet de porter le montant du marché de 191 288,58 € HT (228 781,14 € TTC) à 234 919,86 € HT (280 964,15 € TTC).

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal.

7.8 - ARCADES ROUGE - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - LOTS N°1 ET 2 - AVENANTS N°1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (39 Pour, 6 Abstentions),

- d'approuver la passation des avenants n°1 aux marchés de travaux relatifs à l'aménagement des espaces publics, dans le cadre de l'opération Arcades Rougé, dans les conditions suivantes :

<b>Lot n°1 : " Terrassement – Voirie - Pavage "</b> <b>Titulaire : SACER ATLANTIQUE</b>	<b>MONTANT TTC</b>
<b>Montant initial</b>	<b>2 988 442,81 €</b>
<b>Avenant n°1 :</b> - augmentation de la surface de pavés granit et diminution de celle de pavés anciens afin d'améliorer à la demande des associations de personnes handicapées, la circulation des personnes à mobilité réduite sur la place Rougé, - aménagement du parvis de la résidence de la Paix, acquis par la Ville en cours de chantier,  - modification des ralentisseurs à usage de passages piétons, afin d'améliorer le confort des automobilistes, - prise en compte de sujétions techniques imprévues liées à l'existant : niveaux, ouvrages non répertoriés et découverts lors des terrassement, etc...  - changement de matériaux des jardinières, des emmarchements de la partie "salon urbain",  - prolongation du délai global d'exécution de 4 mois afin de tenir compte de la replanification des interventions demandée à l'entreprise au vu du retard pris par le promoteur dans la construction de ses îlots.	633 880,00 €
<b>Montant après avenant n°1</b>	<b>3 622 322,81 €</b>

<b>Lot n°2 : " Réseaux souples – Eclairage public "</b> <b>Titulaire: ETDE</b>	<b>MONTANT TTC</b>
<b>Montant initial</b>	<b>783 380,00 €</b>
<b>Avenant n°1 :</b> - ajout de fourreaux, chambres et coffrets complémentaires afin de tenir compte du projet d'illuminations, de permettre l'arrosage automatique des végétaux de la place Rougé, des besoins à venir en fibre optique et du développement futur de la sonorisation du centre-ville, - ajout de lumière sur les emmarchements de la Place Rougé,  - prolongation du délai global d'exécution de 4 mois afin de tenir compte de la replanification des interventions demandée à l'entreprise au vu du retard pris par le promoteur	100 154,27 €
<b>Montant après avenant n°1</b>	<b>883 534,27 €</b>

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal.

#### 7.9 - APPROBATION DU PERIMETRE DU SAGE DES BASSINS DE L'EVRE ET DE LA THAU

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (45 Pour), d'approuver le tracé du Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins de l'Evre et de la Thau.

---

REPONSES AUX QUESTIONS ORALES

---

# 1

## Question de Madame Nicole VEYLIT

*"Monsieur le Maire,*

*Une fois de plus nos taxes foncières ont augmenté plus que de raison : + 6,85 % alors que l'inflation est voisine de 1,2 %.*

*Regardons en détail les causes de cette augmentation : nous constatons qu'elle est due essentiellement à l'augmentation de la part du département (+ 8,5 %) et de la " TOM " : Taxes Ordures Ménagères (+ 10,8 %), compte-tenu de l'augmentation des bases locatives voisine de + 2,5 % décidée par l'État, les augmentations sont respectivement et en moyenne de 11 % et 13,5 %.*

*Aucune des deux n'est surprenante : de plus en plus l'État se décharge sur les collectivités territoriales de ses obligations de solidarité nationale, ainsi le RMI et maintenant le RSA, pèsent sur les finances du département.*

*Quant aux " Taxes Ordures Ménagères ", malgré toutes les demandes formulées auprès de la municipalité de Cholet et de la CAC, pour diminuer les coûts de la collecte et du traitement, rien n'est fait.*

*Ce que nous constatons : plus nous trions, plus nous payons ! Il ne sert à rien de faire valoir le Trophée de la Brique d'Or obtenue par la CAC, alors que celui-ci n'a aucune retombée pour la population.*

*Un système injuste, coûteux, voilà ce qui est mis en place !*

*Une noria de camions conduisant sans discernement nos ordures jusqu'à l'incinérateur de Lasse au prix de 125 € la tonne. L'an prochain, en plus, nous aurons à acquitter " la taxe carbone " sur cette noria comme nous aurons à la payer sur le carburant utilisé pour se rendre dans les déchetteries.*

*Pas de taxe incitative à mieux trier encore, pas de recherche de solutions pour sortir de ce système mais au contraire la construction (très coûteuse) d'un site de regroupement des ordures avant leur transfert dans des camions encore plus encombrants vers Lasse.*

*Nous demandons que soit enfin organisé l'éducation au tri sélectif dans toutes les cantines des écoles, collèges et lycées de l'agglomération, l'utilisation des fermentescibles qui représentent 30 % des déchets ménagers pour la fabrication de compost, que l'on recherche tous les moyens de faire baisser de façon sensible le tonnage de déchets par des solutions appropriées et incitatives.*

*Monsieur le Maire, vous êtes également Président de la CAC en charge de cette compétence, il est temps de se préoccuper de faire diminuer la TOM de façon conséquente, aujourd'hui les sommes versées à ce titre sont de même niveau que celles versées au Département qui est en charge de tout le secteur social.*

*Vous nous accusez souvent de ne faire aucune proposition, nous espérons que vous serez*

*réceptif à celle que nous faisons ce soir."*

### **Réponse de Madame Roselyne DURAND**

*" A votre question "plus nous trions, plus nous payons" la réponse est effectivement affirmative, car la protection de notre environnement a un coût bien supérieur à celui de la destruction par enfouissement ou la valorisation par incinération.*

*Trois chiffres éloquents :*

- 76 € TTC/tonne enfouie*  
*125 € TTC/tonne incinérée*
- 207 € TTC/tonne triée*

*Pour autant le tri et la valorisation des emballages restent un enjeu que la CAC porte haut dans l'esprit des objectifs du Grenelle de l'Environnement et du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés 49 en débat actuellement.*

*Quant au Trophée de la Brique d'Or je vous laisse juge de l'enthousiasme des jeunes enfants qui ont travaillé avec leurs instituteurs(trices) et nos ambassadeurs de tri à la réalisation des œuvres d'art primées.*

*Vous évoquez le tri sélectif dans les cantines scolaires. Celui-ci est déjà conduit dans les cinq plus importants sites qui génèrent à eux seuls près de 50 % du gisement.*

*L'extension de la collecte est effectivement un levier sur lequel nous comptons agir dans les prochaines années pour là encore baisser les tonnages d'ordures ménagères... comme y contribue la campagne d'aide à l'achat d'éco-composteurs que nous allons relancer en 2010.*

*Enfin vous demandez la baisse de la TEOM. Je vous rappelle que celle-ci finance :*

- à 29 % la collecte en porte à porte pour tous les habitants (y compris les fermes les plus isolées),*
- à 43 % le traitement dans des centres agréés et respectueux des règles environnementales,*
  - à 20 % le fonctionnement des déchèteries et éco-points disponibles pour chaque commune,*
- à 8 % les frais de gestion.*

*Notre volonté est bien évidemment de maîtriser les coûts dans le respect des souhaits des usagers qui recherchent, et nous les en félicitons, un service de qualité et respectueux de l'environnement. "*

---

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée.

Le Président  
Gilles BOURDOULEIX

Le Secrétaire  
Catherine CHOTARD

Les Elus Municipaux,  
présents à la fin de la séance du 9 novembre 2009,

Michel MAUDET	Colette LALLEMAND	Frédéric PAVAGEAU	Nicole VEYLIT
Géraldine DELORME	Yves CLEDAT	Marie-Hélène DUCEPT	Anne GRAVELEAU- HARDY
Marie-Christine PELLETIER	Monique ARIÑO	Patricia RIGAUDEAU	Xavier COIFFARD
Roselyne DURAND	Jean-Paul BREGEON	Sandrine RAOUX	Marie-Christine BOMME
Roger MASSE	Simone POUPARD	François DEBREUIL	Antoine MOULY
Isabelle LEROY	Michel BONNEAU	Benoît MARTIN	Françoise COQUELET
Jean LELONG	Anne-Marie TILLY	Evelyne CHICHE-GAUVAIN	
Florence DABIN-HERAULT	Jean-Michel BOISSINOT	Olivier BRACHET	
John DAVIS	Evelyne HORECKA-PRAS	Natacha CASTIN	
Thierry ABRAHAM	Jean-Daniel AUGER	Gilles ALLINDRE	
Alice FERCHAUD	Catherine BODET	Dominique POUPARD-MERLE	



# AUTORISATIONS DE PROGRAMME MODIFICATION DES ENVELOPPES VOTEES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME		VOTE		
		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Conformément à l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales				
Autorisations de Programme Globales				
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>				
5001	Bâtiments communaux	41	–	4
5002	Matériels et mobiliers des services publics	41	–	4
5004	Systèmes d'information et de télécommunications	41	–	4
5011	Aménagement d'équipements de loisirs	41	–	4
5014	Voiries, trottoirs, réseaux et parkings	41	–	4
5015	Aménagement du territoire communal	35	–	10

VILLE DE CHOLET - Autorisations de programme et crédits de paiement

Décision modificative n°1 2009

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 45  
 Nombre de membres présents : 41  
 Nombre de suffrages exprimés : 45



REÇU LE

10 NOV. 2009

SOUS-PRÉFECTURE DE CHOLET

Date de convocation : 3 novembre 2009

Présenté par le Député-Maire, Gilles BOURDOULEIX  
 A Cholet, le 9 novembre 2009  
 Le Député-Maire,  
 Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session  
 A Cholet, le 9 novembre 2009



REÇU LE

10 NOV. 2009

SOUS-PRÉFECTURE DE CHOLET

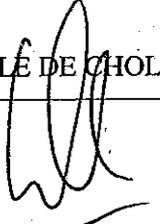
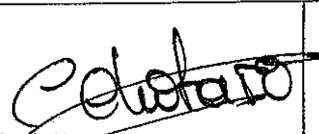
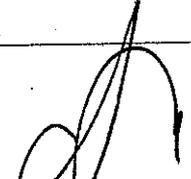
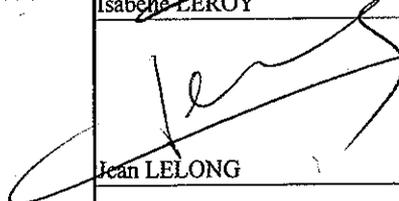
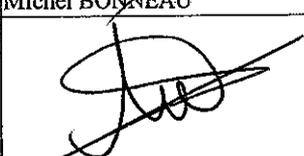
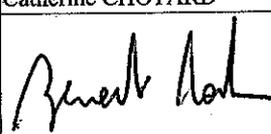
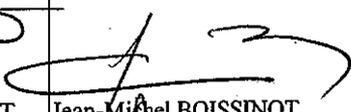
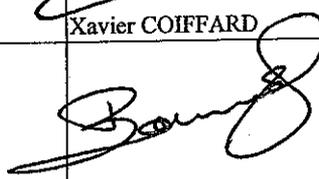
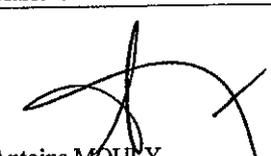
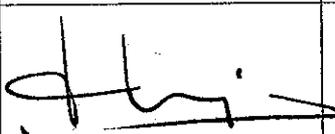
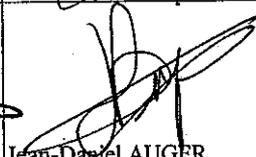
*Gilles Bourdouloux*

Gilles BOURDOULEIX

Les membres du Conseil Municipal,

 Michel MAUDET	 Alice FERCHAUD	 Catherine BODET	 Gilles ALLINDRE
 Géraldine DELORME	 Colette LALLEMAND	 Frédéric PAVAGEAU	A donné pouvoir à Mme Poyard-Nele Gildas GUGUEN
 Marie-Christine PELLETIER	 Yves CLEDAT	 Marie-Hélène DUCEPT	Dominique POUPARD-MERLE
A donné pouvoir à Mme Delorme Michel CHAMPION	 Monique ARIÑO	 Patricia RIGAUDEAU	A donné pouvoir à Mme Veylit Philippe HEURTON
 Roselyne DURAND	 Jean-Paul BREGEON	 Sandrine RAOUX	 Nicole VEYLIT
 Roger MASSE	 Simone POUPARD	 François DEBREUIL	A donné pouvoir à Mme Graveleau-Hardy Jean-Pierre GEINDREAU

VILLE DE CHOLET - Autorisations de programme et crédits de paiement

 Isabelle LEROY	 Michel BONNEAU	 Catherine CHOTARD	 Anne CRAVELEAU-HARDY
 Jean LELONG	 Anne-Marie TILLY	 Benoît MARTIN	 Xavier COIFFARD
 Florence DABIN-HERAULT	 Jean-Michel BOISSINOT	 Evelyne CHICHE-GAUVAIN	 Marie-Christine BOMME
 John DAVIS	 Evelyne HORECKA-PRAS	 Olivier BRACHET	 Antoine MOULY
 Thierry ABRAHAM	 Jean-Daniel AUGER	 Natacha CASTIN	 Françoise COQUELET



**REÇU LE**

**10 NOV, 2009**

**SOUS-PRÉFECTURE  
DE CHOLET**

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en  
sous-préfecture, le 10 novembre 2009 et de la publication le 16 novembre 2009  
.....  
A Cholet, le 10 novembre 2009

**DECISION MODIFICATIVE 2009**  
Budget Principal

Conseil Municipal  
du 9 novembre 2009

**Annexe 3.3**

CHAPITRES		VOTE		
		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
<b>FONCTIONNEMENT - Dépenses</b>				
011	Charges à caractère général	35	-	10
012	Charges de personnels et frais assimilés	35	-	10
65	Autres charges de gestion courante	35	-	10
66	Charges financières	35	-	10
67	Charges exceptionnelles	35	-	10
023	Virement à la section d'investissement	35	-	10
<b>FONCTIONNEMENT - Recettes</b>				
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	35	-	10
73	Impôts et taxes	35	-	10
74	Dotations et participations	35	-	10
75	Autres produits de gestion courante	35	-	10
76	Produits financiers	35	-	10
78	Reprises sur amortissements et provisions	35	-	10
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35	-	10

## DECISION MODIFICATIVE - 2009

Conseil Municipal  
du 9 novembre 2009

## Budget Principal

CHAPITRES		VOTE		
		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
<b>INVESTISSEMENT - Dépenses</b>				
204	Subventions d'équipements versées	35	-	10
27	Autres immobilisations financières	35	-	10
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35	-	10
041	Opérations patrimoniales	35	-	10
5001	Bâtiments communaux	35	-	10
5002	Matériels et mobiliers des services publics	35	-	10
5004	Systèmes d'information et de télécommunication	35	-	10
5007	Création-Extension-Réparation des équipements culturels	35	-	10
5011	Aménagement équipements de loisirs	35	-	10
5014	Voies-Trottoirs-Réseaux et Parking	35	-	10
5015	Aménagement du territoire communal	35	-	10
5018	Equipements d'accueil petite enfance	35	-	10
<b>INVESTISSEMENT - Recettes</b>				
10	Dotations, fonds divers et réserves	35	-	10
13	Subventions d'investissement	35	-	10
16	Emprunts et dettes assimilées	35	-	10
204	Subventions d'équipements versées	35	-	10
27	Autres immobilisations financières	35	-	10
024	Produits des cessions	35	-	10
021	Virement de la section de fonctionnement	35	-	10
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35	-	10

Décision modificative n°1 2009  
ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 45  
 Nombre de membres présents : 41  
 Nombre de suffrages exprimés : 45



REÇU LE

10 NOV. 2009

Date de convocation : 3 novembre 2009

Présenté par le Député-Maire, Gilles BOURDOULEIX  
 A Cholet, le 9 novembre 2009  
 Le Député-Maire,  
 Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session  
 A Cholet, le 9 novembre 2009

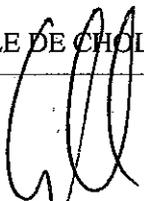
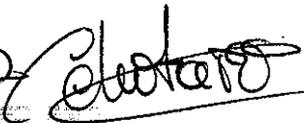
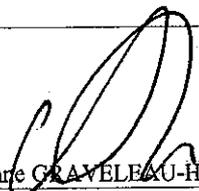
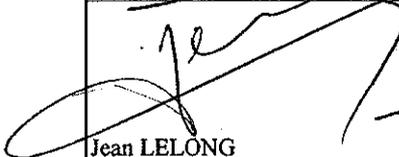
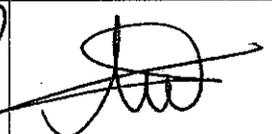
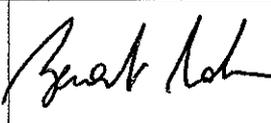
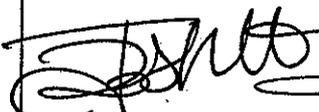
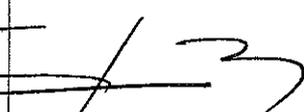
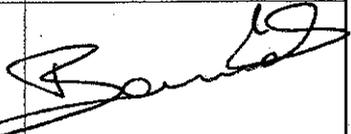
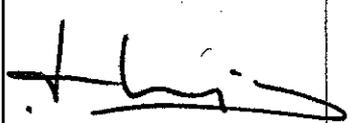
COLLE REPECTURE  
DE CHOLET

*Gilles Bourdouleix*  
 Gilles BOURDOULEIX

Les membres du Conseil Municipal,

<del><i>Michel MAUDET</i></del>	<del><i>Alice FERCHAUD</i></del>	<del><i>Catherine BODET</i></del>	<del><i>Gilles ALLINDRE</i></del>
<del><i>Géraldine DELORME</i></del>	<del><i>Colette LALLEMAND</i></del>	<del><i>Frédéric PAVAGEAU</i></del>	<i>A donné pouvoir à Mme Bouvard-Perle</i> Gildas GUGUEN
<del><i>Marie-Christine PELLETIER</i></del>	<del><i>Yves CLEDAT</i></del>	<del><i>Marie-Hélène DUCEPT</i></del>	<del><i>Dominique POUPARD-MERLE</i></del>
<i>A donné pouvoir à Mme Delorme</i> Michel CHAMPION	<i>M. Ariño</i> Monique ARIÑO	<del><i>Patricia RIGAUDEAU</i></del>	<i>A donné pouvoir à Mme Veylit</i> Philippe HEURTON
<del><i>Roselyne DURAND</i></del>	<del><i>Jean-Paul BREGEON</i></del>	<del><i>Sandrine RAOUX</i></del>	<del><i>Nicole VEYLIT</i></del>
<i>Roger MASSE</i> Roger MASSE	<i>Simone POUPARD</i> Simone POUPARD	<del><i>François DEBREUIL</i></del>	<i>A donné pouvoir à Mme Graveleau-Hardy</i> Jean-Pierre GEINDREAU

VILLE DE CHOLET - Budget Principal

 Isabelle LEROY	 Michel BONNEAU	 Catherine CHOTARD	 Anne GRAVELEAU-HARDY
 Jean LELONG	 Anne-Marie TILLY	 Benoît MARTIN	 Xavier COIFFARD
 Florence DABIN-HERAULT	 Jean-Michel BOISSINOT	 Evelyne CHICHE-GAUVAIN	 Marie-Christine BOMME
 John DAVIS	 Evelyne HÉRECKA-PRAS	 Olivier BRACHET	 Antoine MOULY
 Thierry ABRAHAM	 Jean-Daniel AUGER	 Natacha CASTIN	 Françoise COQUELET

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 10 novembre 2009 et de la publication le 16 novembre 2009

A Cholet, le 10 novembre 2009



**REÇU LE**

**10 NOV. 2009**

**SOUS-PRÉFECTURE  
DE CHOLET**

**DECISION MODIFICATIVE - 2009**  
**Budget Annexe des Opérations d'Aménagement**

Conseil Municipal  
du 9 novembre 2009

CHAPITRES		VOTE		
		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
<b>FONCTIONNEMENT - Dépenses</b>				
011	Charges à caractère général	35	-	10
66	Charges financières	35	-	10
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35	-	10
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	35	-	10
<b>FONCTIONNEMENT - Recettes</b>				
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	35	-	10
77	Produits exceptionnels	35	-	10
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35	-	10
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	35	-	10
<b>INVESTISSEMENT - Dépenses</b>				
16	Emprunts et dettes assimilées	35	-	10
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35	-	10
<b>INVESTISSEMENT - Recettes</b>				
16	Emprunts et dettes assimilées	35	-	10
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35	-	10

Décision modificative n°1 2009  
ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 45  
 Nombre de membres présents : 41  
 Nombre de suffrages exprimés : 45



**REÇU LE**

10 NOV. 2009

Présenté par le Député-Maire, Gilles BOURDOULEIX  
 A Cholet, le 9 novembre 2009  
 Le Député-Maire,  
 Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session  
 A Cholet, le 9 novembre 2009



**REÇU LE**

10 NOV. 2009

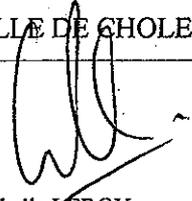
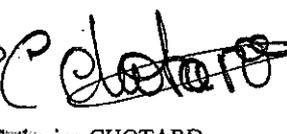
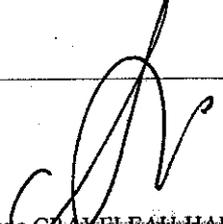
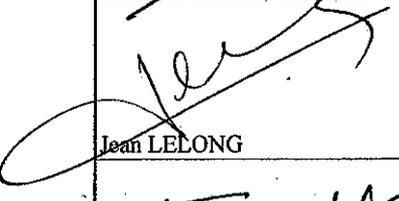
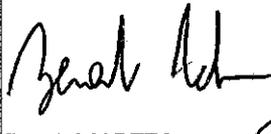
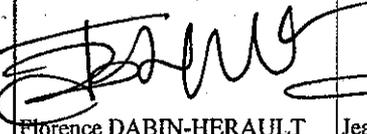
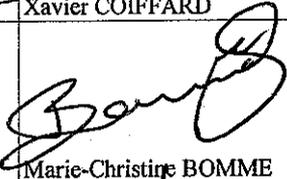
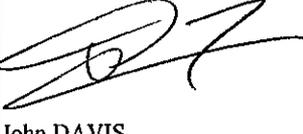
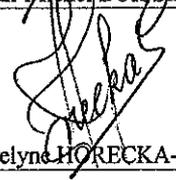
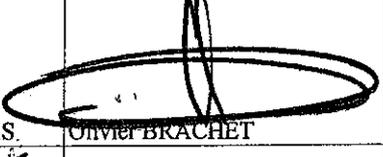
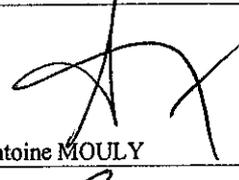
**SOUS-PRÉFECTURE DE CHOLET**

*Gilles Bourdouleix*  
 Gilles BOURDOULEIX

Les membres du Conseil Municipal,

<del>Michel MAUDET</del>	<del>Alice FERCHAUD</del>	<del>Catherine BODET</del>	<i>Stéphanie</i> Gilles ALLINDRE
<i>6</i> Géraldine DELORME	<i>Colette Lallemand</i> Colette LALLEMAND	<i>Frédéric Pavageau</i> Frédéric PAVAGEAU	<i>A donne pouvoir à Mme Bouvard-Perle</i> Gildas GUGUEN
<i>Marie Christine Pelletier</i> Marie-Christine PELLETIER	<i>Yves Cledat</i> Yves CLEDAT	<i>Marie-Hélène Ducept</i> Marie-Hélène DUCEPT	<i>Dominique Poupard-Merle</i> Dominique POUPARD-MERLE
<i>A donne pouvoir à Mme Delorme</i> Michel CHAMPION	<i>Monique Arino</i> Monique ARIÑO	<i>Patricia Rigaudeau</i> Patricia RIGAUDEAU	<i>A donne pouvoir à Mme Veylit</i> Philippe HEURTON
<i>Roselyne Durand</i> Roselyne DURAND	<i>Jean-Paul Bregeon</i> Jean-Paul BREGEON	<i>Sandrine Raoux</i> Sandrine RAOUX	<i>Nicole Veylit</i> Nicole VEYLIT
<i>Roger Masse</i> Roger MASSE	<i>Simone Poupard</i> Simone POUPARD	<i>François Debreuil</i> François DEBREUIL	<i>A donne pouvoir à Mme Gravelleau-Hardy</i> Jean-Pierre GEINDREAU

VILLE DE CHOLET - Budget Annexe des Opérations d'Aménagement

 Isabelle LEROY	 Michel BONNEAU	 Catherine CHOTARD	 Anne GRAVELEAU-HARDY
 Jean LELONG	 Annie-Marie TILLY	 Benoît MARTIN	 Xavier COIFFARD
 Florence DABIN-HERAULT	 Jean-Michel BOISSINOT	 Evelyne CHICHE-GAUVAIN	 Marie-Christine BOMME
 John DAVIS	 Evelyne HORECKA-PRAS	 Olivier BRACHET	 Antoine MOULY
 Thierry ABRAHAM	 Jean-Daniel AUGER	 Natacha CASTIN	 Françoise COQUELET
<p>Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 10 novembre 2009 et de la publication le 16 novembre 2009</p> <p>.....</p> <p>A Cholet, le 10 novembre 2009</p>			

## QUARTIER JEAN MONNET – SECTEUR SUD-EST

## Travaux de voirie, éclairage et réseaux

## Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Aménagements des voiries et des réseaux		Région des Pays de la Loire	1 085 400 €
- Prestations intellectuelles	325 620 €	Département de Maine et Loire	200 000 €
- Travaux	3 292 380 €		
		Ville de Cholet :	
TOTAL HT	3 618 000 €	- préfinancement TVA	709 128 €
TVA 19,6 %	709 128 €	- autofinancement	2 332 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 327 128 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 327 128 €</b>

## MUSEES

## RESTAURATION D'OEUVRES 2009

## Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
<u>Restauration d'un lot de 24 céramiques et d'une faisselle de la période protohistorique</u>			
- lot de 4 céramiques, provenant du site de Champ Vallée (Cholet)	1 044 €	Fonds Régional d'Aide aux Restaurations	6 309 €
- lot de 6 céramiques, provenant du site de la Bleure (Cholet)	2 262 €		
- lot de 3 céramiques, provenant du site de Richebourg (Trémentines)	406 €		
- lot de 10 céramiques, provenant du site des Natteries (Cholet)	3 770 €		
- 1 petit pot globulaire en céramique, provenant du site de la ZAC de l'Ecuyère (Cholet)	29 €		
- 1 faisselle en céramique, provenant du site du Cormier (Cholet)	29 €		
<u>Restauration d'un couteau et d'une hache plate, provenant du site de Champ Vallée (Cholet) et datant de l'âge du fer</u>	1 044 €		
<u>Restauration de 12 céramiques datant de la période gallo-romaine</u>			
- lot de 8 céramiques, provenant de Mazières en Mauges	1 334 €		
- lot de 4 céramiques, provenant du Fief Sauvin	203 €		
<u>Restauration d'objets datant de la période du Haut Moyen Age</u>			
- lot de 4 céramiques, provenant du site de la Fréteillère (Trémentines)	1 131 €		
<u>Restauration d'éléments de costumes marins, provenant d'une famille choletaise, datant des années 1930 (*)</u>	1 366 €	Ville de Cholet :	
Total HT	12 618 €	Préfinancement TVA	268 €
TVA (19,6 %)	268 €	Autofinancement	6 309 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>12 886 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>12 886 €</b>

(\*) assujetti à la TVA

## CLUB COUP DE POUCE CLE

Période d'octobre 2009 à avril 2010

## Plan prévisionnel de financement

CHARGES		PRODUITS	
Achat / fonctionnement	1 850 €	Centre Communal d'Action Sociale	15 470 €
Services extérieurs (transport, impression...)	320 €	- Reliquat de subvention du dispositif janvier à septembre 2009	2 523 €
Charges de personnel		- Dispositif de réussite éducative 2009/2010	12 947 €
- permanents	1 700 €		
- vacataires	12 300 €		
Charges diverses			
Rencontres nationales	1 000 €	Autofinancement (personnel permanent)	1 700 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 170 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17 170 €</b>